

## The label „approved by climatop“

Un produit ou une prestation de service avec ce label CO<sub>2</sub> doit (mesuré par rapport à un groupe de comparaison pertinent) provoquer nettement moins de CO<sub>2</sub> durant l'ensemble de son cycle de vie.

Chaque produit provoque une certaine quantité d'émissions agissant sur le climat et est par conséquent significatif sur le plan climatique: de l'obtention des matières premières en passant par la fabrication et le transport, jusqu'à l'utilisation et finalement la mise au rebut définitive. Des bureaux spécialisés indépendants calculent, sur la base des données obtenues à la source chez les producteurs, le bilan écologique des émissions agissant sur le climat pour chaque produit, ou prestation de service, soumis à examen. Si nécessaire ces données peuvent être complétées avec des valeurs du Centre ecoinvent. Ce qui est déterminant pour l'attribution du label, ce n'est pas la valeur de CO<sub>2</sub> absolue, mais l'économie de CO<sub>2</sub>, mesurée par rapport à un groupe de comparaison pertinent, pouvant être réalisée avec l'achat du produit. Le caractère correct et exhaustif de l'équilibrage est ensuite vérifié par un bureau spécialisé indépendant.



### More details about the label hereafter:

Des Critères d'Attribution et d'Utilisation.....	2
Des émissions CO <sub>2</sub> significativement plus basses que celles d'un groupe témoin.....	3
Des Méthodes Internationalement Reconnue.....	4
L'indépendance .....	5
climatop prend en compte des critères sur la durabilité .....	5
La Validité .....	6

## Des Critères d'Attribution et d'Utilisation

Le label **climatop** certifie des produits respectueux du climat. Durant son cycle de vie, un produit ou une prestation de service ayant le label **climatop** doit produire de façon significative moins d'émissions de gaz à effet de serre que l'ensemble des produits ou services témoins avec lesquels il a été comparé. Les critères d'attribution sont les suivants:

1. En fonction d'un groupe témoin, un produit ayant obtenu le label **climatop** doit produire de façon significative moins de gaz à effet de serre que l'ensemble des produits avec lequel il a été comparé.
2. Les critères d'attribution sont basés sur l'évaluation du cycle de vie (ECV) réalisée à partir d'une méthode internationalement connue.
3. Les analyses du cycle de vie sont vérifiées par une agence de contrôle indépendante et externe.
4. L'impact environnemental total ou les impacts environnementaux individuels ne doivent pas être défini comme résolument pire.
5. Les critères sociaux fondamentaux doivent être respectés.
6. L'attribution du label n'est pas exclusive.
7. La validité du label s'élève à deux ans, sa prolongation est dépendante d'une nouvelle étude comparative.

### Le pourcentage d'attribution de la certification est faible

Dans une logique des différences significatives, **climatop** ne peut certifier que 10 à 15% de l'ensemble des produits calculés. La raison en est qu'aujourd'hui beaucoup de produits sont fabriqués d'une façon similaire. Donc, les analyses du cycle de vie d'un produit ne montrent pas de différences déterminantes.

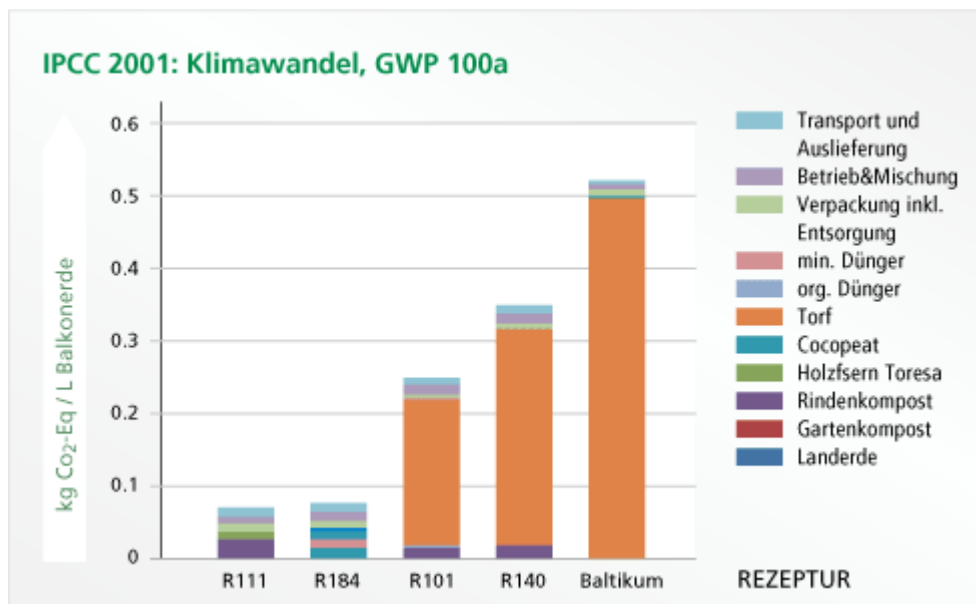
Les produits certifiés par **climatop** sont réalisés de manière différente. Les fabricants ont modifié volontairement les produits de façon à économiser des matériaux ou des énergies. Nous appelons ces produits «intelligents et respectueux du climat », parce que l'entreprise les a améliorés intentionnellement de façon à réduire leur impact environnemental.

## Des émissions CO2 significativement plus basses que celles d'un groupe témoin

Un produit a des émissions CO2 significativement plus basses, si la marge d'incertitude du produit avec la plus basse émission n'accroît pas la marge du produit avec les basses émissions les plus proches.

### On doit mentionner les points suivants:

- a) Les meilleurs produits, qui émettent significativement moins de CO2, sont certifiés par **climatop**. Il est possible que plusieurs produits reçoivent le label.



- b) Il n'y a pas de valeur absolue pour la certification. C'est faux de dire que tous les produits, qui émettent x% d'un groupe de pilotage, peuvent être certifiés. La raison en est la diversité et l'hétérogénéité des produits de consommation.

Les résultats des produits agricoles ont une grande incertitude, parce qu'il est difficile de mesurer les paramètres de production (la quantité de fertilisant, le rendement, etc.) et il y a un grand nombre de fabricants. Par contre, il est plus facile de mesurer des produits récents, qui sont uniformes et dont les constituants ne changent pas. Si l'on prend l'exemple des pompes, dans ce cas, l'incertitude est basse en raison de la bonne qualité des données.

### Un groupe témoin

Pour dire quel produit est meilleur en comparaison d'un groupe témoin, les conditions générales pour la fonction doivent être définies. Une banane est différente d'une carotte. L'un est un fruit du sud et l'autre est un légume. C'est impossible de les substituer.

En collaboration avec les producteurs, des produits avec la même fonction sont comparés. Conjointement, il est possible de consulter les données déjà calculées pour des produits aux fonctions similaires. Celles-ci se trouvent en magasins scientifiques ou sur la banque de données ecoinvent.

## Des Méthodes Internationalement Reconnue

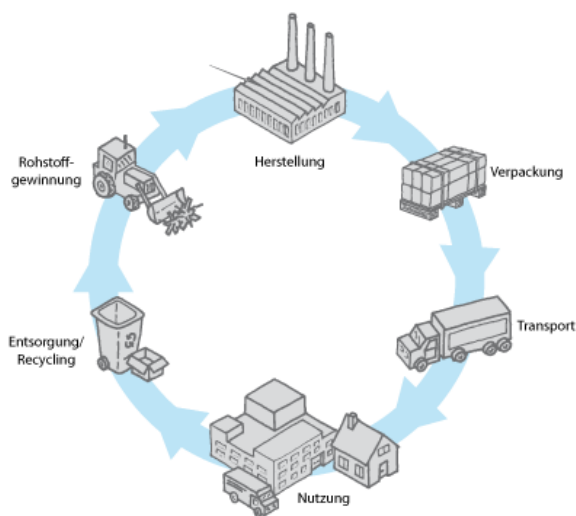
Pour donner le label, c'est nécessaire d'avoir les données d'une évaluation du cycle de vie (ECV) complète de tous les produits témoins. L'ECV est réalisée dans un bureau technique connu, spécialisé dans la réalisation de ce type de calculs (aux directives de **climatop** ou de celles du demandeur). En amont, les directives d'un demandeur sont éprouvées si l'ECV satisfait à **climatop**.

### Des Normes Internationales

Les ECVs, qui sont calculées pour le **climatop** label de qualité, sont évaluées selon les normes internationales. Les ECVs sont complétées selon la norme ISO 14040/44.

### La Demande qui est Adressée aux ECVs

L' ECV, qui est nécessaire pour le **climatop** label de qualité, est un bilan « Cradle to Grave » (littéralement : du berceau à la tombe). C'est un bilan qui inclue tout le cycle de vie d'un produit, de l'extraction de la matière première, en passant par la production, le transport, jusqu'à l'emballage, l'utilisation et le traitement des déchets. Il ne s'agit pas uniquement d'émissions de CO<sub>2</sub>, d'autres variables écologiques devant être calculés pour donner le label. On a besoin d'une ECV entière pour être sûr qu'il n'y a pas d'impacts écologiques relevés plus importants que ceux engendrés par des produits similaires.



An eco-balance is comparable to an accountancy. First, all parameters of the product are collected in the form of an "inventory" analysis. Then, the impacts are estimated. The data are sorted, calculated and rated corresponding to their environmental impact. Besides results for CO<sub>2</sub> emissions, one also receives results regarding overfertilisation, soil acidification, toxicity, loss of biodiversity and water consumption.

### L'Unité Fonctionnelle

Afin de pouvoir donner une indication de comparaison dans un groupe témoin, il faut définir précisément une unité fonctionnelle. Celle-ci deviendra la référence de comparaison des résultats de l'ECV et donc de l'émission de CO<sub>2</sub>.

### La Frontière de Système

Dans le cadre d'une détermination de l'unité fonctionnelle, on définit quels facteurs de l'ECV sont considérés dans le bilan et lesquels ne sont pas considérés. On détermine dans quelle proportion le produit est évalué et quels processus sont dans la frontière de système.

Les résultats dépendent de la définition de la frontière du système. C'est important que celle-ci soit définie également pour un produit dans un groupe témoin. Pendant la production, s'il y a des produits dérivés qui ne sont pas dans la frontière de système, donc en processus différent,

on utilise des allocations. C'est-à-dire que les impacts environnementaux, qui sont générés d'un tel processus, sont fractionnés et comptés proportionnellement pour chaque bilan. Les allocations résultent de la valeur économique (prix) du produit ou bien reposent sur des unités physiques (par exemple la masse ou la valeur calorifique).

### Les Données

Pour calculer l'ECV, les données se composent des données primaires et secondaires. Les données primaires sont collectées chez les fabricants. Elles sont strictement exactes et spécifiques des produits. Des autres données comme les valeurs d'émissions générées du transport ou de l'électricité sont calculées en se fondant sur les données secondaires. Par exemple, c'est impossible et déraisonnable d'essayer de calculer les émissions d'un camion individuel. Cette procédure est trop complexe. Ces données sont extraites de la banque de données qui s'appelle ecoinvent et elles sont confirmées par les calculs.

Pour comparer des produits analogues, on a besoin des données spécifiques des différents fabricants. Ces données sont mises à la disposition du demandeur ou elles sont prises à ecoinvent.

Parce qu'il est impossible d'inclure tous les fabricants, assure que les produits revus sont toujours sous-jacents à la moyenne du marché.

### L'Analyse de Sensibilité

Pour corroborer des résultats, on fait des analyses de sensibilité qui examinent les calculs d'un autre point de vue. Souvent, des études, des données scientifiques ou des différents scénarios sont considérés et comparés avec l'ECV.

## L'indépendance

L'indépendance de climatop est garantie par les conditions suivantes :

- Myclimate, titulaire de la marque myclimate, est une organisation à but non-lucratif.
- Le label **climatop** n'est pas exclusif. On peut le donner à plusieurs entreprises simultanément. Ainsi, climatop n'est pas dépendant d'une seule entreprise.
- **climatop** accepte des ECV déjà calculées dans la mesure où elles sont conformes aux directives de **climatop**.
- **climatop** revendique des revues d'un tiers indépendant.

## climatop prend en compte des critères sur la durabilité

Le label de qualité **climatop** concentre sa certification sur le respect du climat. Bien sûr, **climatop** considère aussi pour sa décision des critères sociaux et environnementaux. Le label certifie uniquement des produits qui respectent les critères sociaux et environnementaux. De plus, **climatop** a des critères d'exclusion et ne voudrait pas certifier des armes ou des substances nocives pour la santé comme du tabac.

## Les Critères Sociaux

Avec le respect des critères sociaux, **myclimate** désire que les produits certifiés n'enfreignent pas les droits de l'homme fondamentaux comme le droit de réunion, le droit des femmes ou le droit des enfants. Pour l'évaluation des critères sociaux et environnementaux, **myclimate** se base sur des labels existants. Une certification de Max Havelaar, BSCI, UTZ ou de Rain Forest Alliance suffit à climatop pour garantir la tolérance sociale des conditions productrices. Les pays, qui ont une véritable législation sociale, n'ont pas besoin d'un certificat.

## Les Critères Environnementaux

**climatop** certifie seulement des produits comme respectueux du climat, ceux dont la totalité de l'impact environnemental ou chaque impact n'est pas pertinemment pire que les produits comparable. Les données et les résultats sont pris des évaluations de cycle de vie (ECV). L'évaluation peut être faite de différentes manières.

## La Méthode du MidPoint

On peut énumérer chaque impact environnemental (une analyse du MidPoint). Dans ce cas, l'évolution de l'impact environnemental est faite pour une seule substance. Les méthodes du MidPoint sont internationalement connues et choisies pour leur qualité dans la réalisation de l'évaluation.

## La Méthode de l'UBP

Pour compléter l'analyse du MidPoint et pour la communication sur le marché Suisse, l'impact environnemental est déterminé avec la méthode de la saturation écologique (UBP= une marque correspondant à la pollution de l'environnement). La méthode de l'UBP associe tous les impacts environnementaux vers un numéro qui représente le tout impact environnemental (EndPoint méthode). La méthode de l'UBP est une méthode Suisse qui est dépendante des objectifs politiques du pays. Des informations additionnelles sur UBP sur le site de l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

# La Validité

L'objectif de **climatop** est d'amorcer la compétition dynamique entre les entreprises de façon à rendre les produits de plus en plus respectueux du climat.

**Le label est valide uniquement pendant deux ans.** Arrivé en fin de validité, un fabricant doit faire une après-évaluation de cycle de vie pour défendre sa certification. Pour cet après-bilan, **climatop** se base sur les normes et les données les plus actuelles. S'il existe alors un concurrent ayant un meilleur produit, donc plus respectueux du climat, le possesseur du label doit le céder lorsqu'il arrive au terme des deux ans.

**climatop invite les compétiteurs à promouvoir leurs produits certifiés par climatop** et à s'engager au respect du cahier des charges. La participation est bénévole. C'est une compétition à laquelle tous peuvent participer.